

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**OBJET :**

**Séance du 22 mai 2026**

**MISE EN PLACE D'UNE  
COMMISSION DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC  
CONDITIONS (CDSP) ET  
MODALITES DE DEPOT  
DES LISTES DE  
CANDIDATS**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mai à 17h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 13 mai 2026

Secrétaire de séance : Laurent DUPAIN

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Bernard VUAILLAT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Pierre MADER - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET - Mme Catherine MOINE – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard BAUD - M. Michel CAPLOT - M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Phillipp DALHEIMER – M. Jérôme HASSAN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL – M. Christophe SONGEON - M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE– M. Antoine BLOUIN – M. Nicolas TEREINS – Mme Christine BURKĪ – M. Patrick ANTOINE – M. Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT – M. Laurent DUPAIN – M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Louis TEMIL – M. Emmanuel TRONC – M. Eddi ETIENNE – Mme Anne-Laure OLLIET – M. Philippe DINOCHAU - M. Laurent FAVRE - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE

• **Délégués suppléants :**

M. Michel DUTKIEWICK suppléant de Mme Sylvie DURAND – Mme Véronique GILLET suppléante de M. Pierre-Marie PHILIPPS – M. Christophe BORREL suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Thierry CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY – Mme Valérie BOUVIER suppléante de M. Benoit

**N° CS2026-23**

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués  
Présents : 47  
Pouvoirs : 1

**CHAMBOURDON – M. Florian MOINE suppléant de  
M. Patrick PERREARD**

• **Délégués représentés :**

**Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M.  
François DEVILLE**

• **Délégués excusés :**

**Mme Sylvie DURAND - M. Pierre-Marie PHILIPPS –  
M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD - M.  
Benoit CHAMBOURDON - M. Patrick PERREARD –  
M. Bernard BOCCARD**

**MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC CONDITIONS (CDSP) ET MODALITES DE  
DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS**

Le Pôle métropolitain du Genevois français se doit de désigner les membres de la Commission de délégation de service public (CDSP), commission permanente obligatoire au titre de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La CDSP est l'instance compétente en matière de délégation de service public pour analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle se prononce également pour avis sur l'opportunité de mener des négociations et le soumissionnaire à retenir, de même que sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la CDSP est composée, s'agissant de ses membres à voix délibératives :

- de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant;
- de 5 membres titulaires élus au sein du Comité syndical ;
- de 5 membres suppléants élus au sein du Comité syndical (appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement).

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste, parmi les membres du Comité syndical et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est précisé que si une seule liste de candidats est présentée, ceci est constaté par le Président et les nominations prennent effet immédiatement (art. L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D. 1411-4 du CGCT).

De même, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes » de candidats. Aussi, il est proposé que le dépôt des listes soit opéré de la manière suivante :

- dépôt de liste en main propre au Président du Pôle par un membre de la liste concernée au cours de la séance du Comité syndical avant l'ouverture du scrutin, ou remise de la liste au service des assemblées en main propre ou envoyée par courriel à [info@genevoisfrancais.org](mailto:info@genevoisfrancais.org), au plus tard le 11/06/2026 à 23h59,
- liste écrite comportant par ordre de numérotation (1 à 10) les prénoms et noms des candidats. Les suppléants ne sont pas affectés à un potentiel membre titulaire.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres appelés à siéger au sein de la CDSP.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** l'installation d'une Commission de délégation de service public ;
- **FIXE** les conditions de dépôt des listes de candidats à la Commission de délégation de service public selon les dispositions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25/05/2026

Publié ou notifié le 25/05/2026

Le Secrétaire de séance  
Laurent DUPAIN



Le Président,  
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.